



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. COM (2011) 303 - COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS
Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation
Rapporteur : M. Marc Angel
2. Adoption des procès-verbaux des réunions du 28 mars et du 4 avril 2011
3. 6275 Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume d'Espagne concernant l'échange et la protection réciproque des Informations classifiées, signé à Luxembourg, le 12 novembre 2009 – Rapporteur : M. Marc Angel
- analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
- présentation du projet de rapport
4. Dossiers européens
- Tableau des documents transmis par les institutions européennes entre le 11 et le 17 juin 2011
- Documents COM entrant dans la compétence de la commission : désignation de rapporteurs
5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer

M. Robert Goebbels, Membre du Parlement européen

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Norbert Hauptert

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

1. COM (2011) 303 - COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS
Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation
Rapporteur : M. Marc Angel

Le Rapporteur informe que le document principal sur la nouvelle stratégie de voisinage est accompagné de 16 documents de travail ayant pour objet les relations respectives avec chaque pays de partenariat. Ces documents peuvent intéresser notamment les membres de la délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée.

La politique de voisinage a été établie en 2004. Le Traité de Lisbonne instaurant le Service européen pour l'action extérieure et la transformation démocratique de certains pays sont à la base de certaines modifications qui se sont imposées. Pour la période 2011-2013, l'Union européenne avait déjà alloué 5,7 milliards d'euros. Des fonds supplémentaires de 1,24 milliard d'euros ont été transférés à partir d'autres ressources existantes et seront dégagés en faveur de la politique européenne de voisinage. En outre, le Conseil européen a accepté la proposition d'accroître d'un milliard d'euros le montant des prêts octroyés par la Banque européenne d'investissement aux pays du sud de la Méditerranée sur la même période. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a soutenu la demande d'étendre les opérations des deux banques dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, en commençant par l'Egypte.

La nouvelle politique de voisinage répond à l'aspiration des pays partenaires à davantage de liberté et à une meilleure existence. Elle est guidée par certains principes :

1. Soutenir le progrès sur la voie d'une « démocratie solide » : les piliers fondamentaux du partenariat entre l'Union européenne et ses voisins sont une démocratie qui fonctionne, le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Des éléments incontournables sont des élections libres et régulières, la liberté d'association, d'expression et de réunion ainsi que la liberté de la presse et des médias, l'administration de l'Etat de droit par un pouvoir judiciaire indépendant et le droit à un procès équitable, la lutte contre la corruption, la réforme du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre et l'établissement d'un contrôle démocratique des forces armées et de sécurité. Il importe également d'assortir l'engagement de l'Union européenne au niveau des Etats d'un contact plus étroit avec les organisations non gouvernementales et d'établir un partenariat avec la société.

2. Soutenir un développement économique et social durable : les objectifs à court terme consistent à promouvoir une croissance économique et une création d'emplois durables, et à améliorer la protection sociale. La coopération sectorielle offre la possibilité de favoriser l'intégration économique dans le marché intérieur

de l'Union européenne.

3. Constituer des partenariats régionaux efficaces au sein de la politique européenne de voisinage en renforçant le partenariat oriental et en établissant un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée dans le sud de la Méditerranée.

4. Un cadre d'action et de programmation simplifié et cohérent, en se concentrant sur un nombre limité de priorités à court et à moyen termes, assorties de critères de référence plus précis et d'un calendrier d'action plus clair.

La mise en œuvre de la nouvelle approche de la politique de voisinage nécessite des ressources supplémentaires pouvant atteindre 1.242 millions d'euros jusqu'en 2013.

Débat

Le Président et plusieurs membres de la commission soulèvent les questions suivantes en relation avec la communication:

- il serait intéressant de savoir qui s'occupe, au sein du Ministère des Affaires étrangères, des problèmes politiques en relation avec la politique européenne de voisinage ;
- quel est l'impact sur les accords de réadmission et la facilitation de visas ?
- comment peut-on soutenir la société civile dans un régime dictatorial ? Est-ce que les fonds de l'Union européenne destinés à cette fin servent à financer des lobbyistes à Bruxelles ?
- quelle est l'utilisation exacte des 1.242 millions d'euros supplémentaires mis à disposition jusqu'en 2013 ?

Il est constaté que certains Etats membres de l'Union européenne préconisent le partenariat oriental, tandis que d'autres sont plus intéressés au partenariat avec le sud de la Méditerranée.

Un membre de la commission critique l'attitude de l'Union européenne qui consisterait à imposer des standards aux pays partenaires alors que ces pays sont souverains dans leur choix des moyens. Le membre du Parlement européen et le Président de la commission répliquent qu'il est important pour l'Union européenne que les pays partenaires arrivent à un certain niveau économique en introduisant les standards démocratiques comparables à ceux de l'Union européenne, l'écart ayant un impact sur la politique de migration. Les pays partenaires font des efforts à leur propre gré.

2. Adoption des procès-verbaux des réunions du 28 mars et du 4 avril 2011

Les procès-verbaux des réunions du 28 mars et du 4 avril 2011 sont adoptés.

- 3. 6275 Projet de loi portant approbation de l'Accord de sécurité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume d'Espagne concernant l'échange et la protection réciproque des Informations classifiées, signé à Luxembourg, le 12 novembre 2009 – Rapporteur : M. Marc Angel**
- analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - présentation du projet de rapport

Le Rapporteur présente brièvement le projet de loi et le projet de rapport. Le projet de loi se situe dans le cadre d'une série d'accords similaires concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées, basant sur la loi de 2004 relative à la classification des pièces et aux habilitations de sécurité.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

4. Dossiers européens

- **Tableau des documents transmis par les institutions européennes entre le 11 et le 17 juin 2011**
- **Documents COM entrant dans la compétence de la commission : désignation de rapporteurs**

Le tableau des documents transmis par les institutions européennes entre le 11 et le 17 juin 2011 est adopté sans modification.

M. Ben Fayot est désigné comme rapporteur des documents COM(2011) 346, COM(2011) 345 et COM(2011) 344.

5. Divers

Le représentant de la sensibilité politique ADR propose de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la motion de M. Henckes sur le génocide arménien par la Turquie.

Le Président de la commission informe sur la demande du groupe politique « déi gréng » de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion le point « Conclusions de la visite du Centre de Rétention » et d'y inviter les ministres compétents. Si possible et suivant les agendas des ministres concernés, cette entrevue sera organisée avant les vacances d'été.

Luxembourg, le 9 septembre 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot